

RÉSULTATS P.A.C.E.S.

Mardi 21 février 2017

Distribution des **relevés de notes** de la première partie des épreuves sanctionnant la P.A.C.E.S.

dans le **hall de la scolarité** à partir de **9h**

sur présentation de la **carte d'étudiant**.

A noter : Un étudiant peut donner procuration écrite à une tierce personne munie d'un justificatif de son identité + la procuration écrite (original) + la photocopie de la carte étudiant de l'intéressé(e).